

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3816

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Herth, Mme Chapelier, Mme Sage, M. Lamirault, Mme Lemoine,
M. Ledoux et M. Orphelin

ARTICLE 17

Substituer aux mots :

« de la transition écologique »

les mots :

« du développement durable et des sciences de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'utiliser le terme de développement durable et de sciences de l'environnement, plutôt que de transition écologique, beaucoup moins opérationnelle pour une entreprise et reflétant un processus plutôt qu'un but. Effectivement, bien qu'il est aisément compréhensible de savoir ce que recouvre le terme de « personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique », cela n'a de liens avec aucune spécialisation universitaire ou académique ni même à aucun secteur d'emplois qualifiés en entreprises. Par souci de cohérence, il semble préférable d'opter pour une recherche de personnalités qualifiées dans le domaine du développement durable et des sciences de l'environnement.